



titre de resident 10 ans refusé, quelle solution ?

Par **marita**, le **01/07/2009** à **12:43**

De nationalité péruvienne, je réside en France en situation régulière depuis le 1er mars 2004. Dès mon arrivée sur le territoire français j'ai demandé et obtenu une autorisation temporaire de travail et un titre de séjour de 6 mois que j'ai renouvelés jusqu'au 09/09/05. Durant toute cette période, j'avais le statut d'étudiante et j'ai travaillé sans interruption comme fille au pair. J'ai fait la demande de renouvellement pour a 3èm fois et on m'a donné un récépissé. Le 03/11/05 je suis devenue stagiaire dans une agence de traduction, avec le statut de visiteur, jusqu'en novembre 2006. A cette date, j'ai été embauchée comme salariée en CDI dans l'agence de traduction. J'ai depuis lors le statut de "salarié", toujours en CDI dans cette même agence. Le 06/05/2009, étant depuis cinq ans résidente et travaillant en France, j'ai déposé une demande de titre de résident de 10 ans auprès de la préfecture attachée à mon domicile et lieu de travail (TARBES). Le titre m'a été refusé « en application de l'article L314-8 du CESEDA, la délivrance de la carte de séjour sollicitée est subordonnée à une durée de résidence ininterrompue d'au moins cinq années sous le couvert de certains titres de séjour. » Pouvez vous me conseiller ? Merci.